



INSTANCE NATIONALE DE CONCERTATION : A.C.O.S.S.

INC du 4 juin 2014.

Avant d'aborder les thèmes proprement dits de la réunion, les représentants de l'Acoss ont souhaité répondre aux questions que les organisations syndicales avaient posées en amont de la réunion, notamment les questions de la CFTC :

EMPLOI : chiffres au 30 avril

→ **CDI** : 13 309 effectifs hors effectifs CGSS

→ **CDD** : 51 ETP (crédit consommé)

→ **Heures supplémentaires** : pas de consolidation des heures mais montant de la masse salariale dédiée : 1 847 000 euros.

TESE

Suite à la création du centre frontalier en région Rhône -Alpes, il a été décidé du transfert des activités du centre TESE de Lyon au centre de Bordeaux et ce avec effet au 1^{er} juin 2014.

L'intégration du centre de Paris à Bordeaux a été momentanément suspendue dans l'attente de nouvelles instructions réglementaires qui permettraient une extension aux entreprises de 20 salariés.

A la question de la CFTC sur la faisabilité de cette évolution par 2 centres seulement, Mr Rey nous a indiqué que si ces nouvelles modalités étaient validées, l'organisation actuelle serait revue.

CENTRES FRONTALIERS

Mise en place effective au 1^{er} juin sur 2 régions : Rhône -Alpes et Franche-Comté. Il s'agit d'une mise en place progressive qui devrait se terminer au 31/05/2015. Cela pourrait concerner 153 000 comptes.

Ressources mises en place : 140 ETP CDI (demande validée par la tutelle).

L'affectation des ressources est subordonnée à la situation des organismes, (en Rhône Alpes prise en compte du transfert des postes TESE) et se fera progressivement.

ARRETE DU 23 MAI

Une autre question a été abordée : la mise en place des dispositions de l'**Arrêté du 23 mai** qui pose les principes de renouvellement d'agrément des inspecteurs et contrôleurs du recouvrement. Pour la CFTC, il est surprenant d'apprendre la mise en application de cet arrêté sans discussion préalable avec les organisations syndicales nationales. Il nous semble normal dans un dialogue social de qualité de pouvoir échanger et débattre et nous demandons à l'Acoss de sursoir sa décision dans l'attente d'une présentation aux fédérations. Des questions sont en suspens notamment sur les droits de recours.

Réponse de l'Acoss

Mr le Directeur entend la demande unanime de retrait de ce projet, il propose d'organiser dans les prochains jours une rencontre avec les organisations syndicales sur ce sujet.

Nous abordons les thèmes de la réunion : bilan de la régionalisation et point sur la prochaine convention d'objectifs et de gestion.

BILAN DE LA REGIONALISTION : SATISFICIT DE L'ACOSS

La régionalisation a été portée par la caisse nationale afin de :

- ◇ Réaliser des économies de gestion : générer par l'effet de taille et les centralisations des fonctions supports.
- ◇ Améliorer les opérations de mutualisations (mise en place de fend, action sur la téléphonie, la trésorerie).
 - ◇ Assurer un traitement équitable pour l'ensemble des cotisants.
 - ◇ Permettre un meilleur pilotage national avec des échanges plus participatifs plus co-productifs.
- ◇ Se positionner comme recouvreur social de référence (gestion de 900 attributaires pour un recouvrement de 460 milliards, soit 20% des sommes recouvrées).

Ces objectifs ont été dans l'ensemble atteints, un effort important a été fait au niveau RH (accompagnement, formation) :

- 1 821 parcours professionnels soit 14%
- 242 mobilités géographiques

Sur l'organisation : Pas d'organisation centralisée.

Sur les stocks, la situation est jugée raisonnable : nous sommes à un niveau de 10% du nombre de comptes. Les écarts importants constatés sont en cours de régularisation, il faut maintenir cette dynamique.

REMARQUE CFTC :

La CFTC entend mais ne partage pas cette analyse optimiste. Des inquiétudes perdurent sur les processus de décision, la parcellisation du travail. Les gains de la régionalisation ne sont pas encore réellement effectifs et les personnels sont encore sous pression. Par ailleurs, nous nous interrogeons sur la réelle autonomie des directeurs ? (cadrage des accords, aucune souplesse ni dérogation accordée sans agrément de la caisse nationale ...).

La CFTC s'interroge sur la faisabilité des missions avec des suppressions de postes.

Les représentants de l'Acoss ne répondent pas aux demandes des organisations syndicales, la CFTC déplore ce manque de dialogue.

Nous passons au deuxième point de la réunion ; orientations de la COG 2014/2019.

ORIENTATIONS COG

Les négociations ont été difficiles au vu du contexte budgétaire, nous devons intégrer les économies budgétaires imposées par la tutelle pour 2014 à hauteur de 200 millions pour les branches de la sécurité sociale et 1.200 000 000 pour 2015. Cependant, il a été acté le maintien du maillage régional actuel, et de la non fermeture de site.

MOYENS DEDIES – 7% des effectifs

<u>Emplois supprimés</u>	<u>Années</u>
- 740	1 ^{ère} : 96
	2 ^{ème} : 167
	3 ^{ème} : 241
	4 ^{ème} : 236

Les pistes envisagées pour réaliser ces économies :

- Gains de la régionalisation : 300 ETP (Postes Direction, postes support, réorganisation agence comptable).
- Gains sur dématérialisations : 150 ETP (développement dématérialisation sur ETI et AE).
- Gains accueil physique : mise en place de rendez-vous.
- Rationalisation des plateformes téléphoniques (mutualisations).
- Amélioration des process.
- Réduire les frais de déplacements (favoriser vidéoconférence, visio).

Création de postes : 180 postes

140 ETP postes frontaliers

30 ETP : postes fiabilisation

10 ETP : expert CN

Dépenses autorisées par la tutelle :

◇ Système d'information : 307 millions avec 96 millions affectés à Cléa.

◇ Immobilier : autorisation d'achat à hauteur de 120 millions.

REMARQUES CFTC

La CFTC est inquiète sur les conséquences pour le personnel et les cotisants de ces économies budgétaires. Comment assurer une qualité de service ?

Par ailleurs, la CFTC souhaite attirer l'attention sur la situation particulière pour le calcul de l'intéressement, eu égard à l'attente de signature de la COG et à une non visibilité des objectifs, nous demandons de prendre en compte cette situation atypique. Nous nous interrogeons sur la mise en place de rationalisation des actions d'accueil physique et téléphonique au vu de la diversification des publics ; par ailleurs, quel budget sera consacré à la formation et au système informatique ?

REPONSE ACOSS

La caisse nationale est particulièrement attentive à cette problématique de l'intéressement, elle ne souhaite pas voir une dégradation des résultats, il faut prendre en compte les contraintes. Sur la qualité de service, il faut envisager ces engagements de manière différente en prenant en compte les contraintes d'effectifs.